



22 OCT. 2001

Colmar, le 16 OCT. 2001

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

ARRÊTÉ N° 255/2001 – DIR

**Portant modification permanente de la signalisation
au carrefour des RD 1 bis et RD 201, hors agglomération,
sur le territoire de la commune de NIEDERHERGHEIM**

**Le Président du Conseil Général
du Département du Haut-Rhin,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8 et R. 411-25,

VU les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974 modifiés, relatifs à la signalisation routière,

VU l'avis favorable du Maire de la Commune de NIEDERHERGHEIM,

VU l'avis du Directeur des Infrastructures Routières,

CONSIDÉRANT qu'en raison de fréquents accidents et pour renforcer la sécurité, il convient de modifier la signalisation au carrefour des RD 1 bis et RD 201, en remplaçant les deux panneaux "Cédez-le-passage" par des panneaux "STOP" ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

.../...

22 OCT. 2001

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – Les deux panneaux "Cédez-le-passage", à l'intersection de la RD 201 et de la RD 1 bis, au droit du P.R. 12,250, sont remplacés par deux panneaux "STOP".

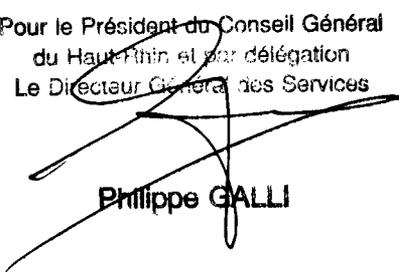
ARTICLE 2 – L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme à la signalisation des routes et autoroutes par les soins de la Subdivision de l'Équipement d'Ensisheim.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officielle du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de NIEDERHERGHEIM,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin et par délégation
Le Directeur Général des Services


Philippe GALLI